

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2016

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire

Secrétaire de séance : Dominique ROSFELDER

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 04 octobre 2016
- 2) Lotissement «Les Jardins 5»
 - Prise en charge du préfinancement communal relatif à des travaux de viabilisation réalisés au titre du lotissement les « Jardins 4 »
 - Fixation du prix d'acquisition des parcelles communales au titre de l'emprise foncière
 - Acceptation de la proposition : Etudes géotechniques
 - Sté HYDROGEOTECHNIQUES EST 67870 BISCHOFFSHEIM € 1 328,70 HT
 - Conclusion d'un crédit relais : € 400.000,00 HT
 - Caisse d'Epargne Alsace.
- 3) Renonciation à l'exercice du droit de préemption
 - Cession des biens immobiliers
 - 3, rue des Vosges
 - Cession des biens immobiliers
 - 39, rue des Vergers
- 4) Approbation du décompte de charges
 - Presbytère : Appartement au 1^{er} étage : € 1 931,55
- 5) Confection du bulletin communal
 - Imprimerie PARMENTIER 67610 LA WANTZENAU
- 6) Ecole élémentaire et maternelle
 - Acquisition de deux photocopieurs et conclusion d'un contrat de maintenance
 - Sté RBR 67800 HOENHEIM, € 5 500,00 HT
- 7) Maison communale, 11 rue des Roses
 - Remplacement de la chaudière fioul
 - Sté H.K.S 67560 ROSHEIM : € 5 324,24 HT
- 8) Enquête parcellaire
 - Autoroute A 355 – Contournement Ouest de Strasbourg
- 9) Contrat Unique d'Insertion « CAE »
- 10) Prise en charge des frais de diverses réceptions
- 11) Conclusion d'un prêt d'un montant de € 250.000,00 - taux : 1.12 %
 - Caisse d'Epargne d'Alsace
- 12) Palmarès des maisons fleuries 2016
- 13) Hôtel d'entreprise
 - Location du local n°3
 - Mr Daniel MAURER
- 14) Communication

1) Approbation des procès-verbaux du 04 octobre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 04 octobre 2016

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2016

2) Lotissement « Les Jardins 5 »

- Prise en charge du préfinancement communal relatif à des travaux de viabilisation réalisés au titre du lotissement « Les Jardins 4 » : € 27 882,27

Le programme des travaux de viabilisation réalisé dans le cadre du lotissement « les Jardins 4 » comportait la mise en œuvre de deux amorces de voirie avec la pose de l'ensemble des VRD en anticipation du lancement d'une nouvelle tranche de lotissement dans la continuité du lotissement sus-visé.

La commune avait préfinancé ces travaux de viabilisation chiffrés à € 27 882,37

Le Conseil Municipal a décidé d'imputer au lotissement « Les Jardins 5 » ce préfinancement de € 27 882,37 au titre de ces travaux de viabilisation

- Fixation du prix d'acquisition des parcelles communales au titre de la constitution de l'emprise foncière : € 82 135,62

L'emprise foncière du lotissement « Les Jardins 5 » est constituée partiellement de parcelles que la Commune a acquises au fur et à mesure de sa politique de renforcement de sa réserve foncière

Le Conseil Municipal décide de transférer ces parcelles d'une surface de 33 ares 20 au prix d'acquisition de € 82 135,62 au budget annexe du lotissement « Les Jardins 5 »

- Réalisation d'études géologiques € 1 328,70 HT

Le Conseil Municipal retient la proposition de € 1.328,70 HT de la Société HYDROGEOTECHNIQUE Est sise 67 870 BISCHOFFSHEIM portant sur la réalisation de 10 essais pénétrométriques dans le cadre des reconnaissances des études géologiques, géotechniques et hydrogéologiques au titre du Lotissement « Les Jardins 5 »

- Conclusion d'un crédit relais de € 400.000,00

Le Conseil Municipal a décidé de conclure un crédit relais de € 400.000,00 d'une durée de 2 ans au taux EURIBOR à 3 mois plus marge de 0,43 % auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour faire face au décalage de trésorerie résultant :

- d'une part, des règlements de factures relatives aux travaux d'aménagement
- d'autre part, des rentrées de cessions de construction au titre du lotissement « Les Jardins 5 »

3) Renonciation à l'exercice de droit de préemption

Le Conseil Municipal a décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les cessions des biens immobiliers suivants :

- Maison d'habitation : Section 52 parcelle N° 411 : 7 ares 04
Sol : Section 52 parcelles N°344 : 3 ares 87
sis au 3 rue des Vosges – 67880 - INNENHEIM
- Maison d'habitation sol : Section 37 parcelle N° 644/50 : 5 ares 91
sis au 39 rue des Vergers 67880 - INNENHEIM

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2016

4) Approbation de décompte de charges

Le Conseil Municipal approuve le décompte de charges de € 1 931,55 concernant l'appartement sis au 1^{er} étage du presbytère relatif à la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

5) Confection du bulletin communal

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'Imprimerie PARMENTIER sise 67610 LA WANTZENAU portant sur la réalisation :

- d'une part de 1 600 exemplaires de la couverture composée de 4 pages couleur devant servir aux bulletins communaux à sortir en 2016 et 2017 : € 415,00 HT
- d'autre part de 800 exemplaires du bulletin communal 2016 en 4 couleurs : € 3 984,00 HT

6) Acquisition d'un photocopieur et conclusion d'un contrat de maintenance

- Ecoles élémentaire et maternelle : € 5 500 HT
- La conclusion d'un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans

La proposition de la Sté RBR sise 67 800 HOENHEIM a été acceptée portant respectivement sur :

- la fourniture de 2 photocopieurs devant doter les écoles élémentaire et maternelle : € 5.500,00 HT
- la conclusion d'un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans

7) Maison communale sise 11 rue des Roses

- Remplacement d'une chaudière fioul : € 5 324,24 HT

La proposition de € 5 324,24 HT de la Sté HKS 67560 ROSHEIM portant sur le remplacement de la chaudière fuel installée à la Maison Communale sise 11 rue des Roses est acceptée

8) Enquête parcellaire

- Autoroute A355 – Contournement Ouest de STRASBOURG
L'enquête qui s'est déroulée du lundi 24 octobre 2016 au lundi 14 novembre 2016 inclus avait pour objet de permettre de procéder :
 - d'une part à la détermination des emprises foncières dont l'acquisition est nécessaire à l'aménagement de l'Autoroute A 355 dénommée « Contournement Ouest de STRASBOURG »
 - d'autre part à l'identification complète des propriétaires fonciers impactés par l'aménagement mentionné ci-dessus

Le Conseil Municipal a relevé sur le plan parcellaire joint à cette enquête qu'il était fait état de l'acquisition de différentes parcelles correspondant partiellement à des chemins d'exploitation appartenant à l'Association Foncière d'INNENHEIM, au titre de cette enquête publique

Le Conseil Municipal a exigé du porteur de projet autoroutier cité ci-dessus, le rétablissement de la largeur actuelle de 4 mètres des chemins d'exploitations impactés de sorte à assurer leurs fonctions à savoir : desservir les parcelles agricoles et les vergers des confins ci-après :

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2016

- GEISBERG
- MITTELGEWANN
- GRUBE

Naturellement, l'ensemble des frais générés par les acquisitions foncières nécessaires au rétablissement de l'emprise des chemins sus-visés par la confection des procès-verbaux d'arpentage y afférents ainsi que par la rédaction des actes notariés y relatifs sont à la charge de l'aménageur de l'infrastructure du « GCO »

9) Conclusion d'un Contrat Unique d'Insertion de type « CAE »

La création d'un poste au secrétariat d'une durée hebdomadaire de 35 heures répondant aux dispositions du Contrat Unique d'Insertion type «CAE » d'une durée de 12 mois a été approuvée

10) Prise en charge des frais de diverses réceptions

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de réceptions générés par les manifestations suivantes :

- La cérémonie aux monuments aux morts et la remise de médailles et de diplômes à des Sapeurs-Pompiers volontaires du corps local le 13 novembre 2016
- L'organisation du concert de Noël le 17 décembre 2016
- L'organisation traditionnelle d'un vin chaud le 24 décembre 2016 à la sortie de la Messe de minuit
- La traditionnelle cérémonie des vœux du Nouvel An le 08 janvier 2017

11) Conclusion d'un prêt d'un montant de € 250 000,00

Pour parfaire le financement de :

- la rénovation intérieure de l'école élémentaire et sa dotation en mobilier scolaire
- du réaménagement de l'Hôtel d'entreprises pour accueillir dans le local 1 un cabinet de kinésithérapie
- de la mise en souterrain des réseaux secs de la rue du Gal de Gaulle sur sa section entre la Mairie et la rue de la Chapelle

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Caisse d'Epargne d'Alsace portant sur la conclusion d'un prêt de € 250.000,00 d'une durée de 15 ans au taux fixe de 1,12 %

12) Concours des Maisons Fleuries 2016

Le Conseil Municipal entérine le palmarès des « Maisons Fleuries 2016 » tel qu'il a été établi par le Jury à savoir :

Gérard RINN	7 rue Ste Odile	1 ^{er} Prix
Georges KORNMANN	14 rue des Jardins	2 ^{ème} Prix
René PFISTER	3 rue du Gal Leclerc	3 ^{ème} Prix
Gérard BENTZ	16 rue Oelberg	4 ^{ème} Prix
Bernard FREYD	64 rue du Gal De Gaulle	5 ^{ème} Prix
Claude GOEPP	8 rue du Gal Leclerc	6 ^{ème} Prix
Claude BENTZ	1 rue Oelberg	7 ^{ème} Prix
Maurice BENTZ	9 rue des Vergers	8 ^{ème} Prix
Martin BENTZ	6 rue des Jardins	9 ^{ème} Prix
René GERLING	8 rue du Gal De Gaulle	10 ^{ème} Prix

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2016

13) Hôtel d'Entreprise sis 2, rue du Stade

- Location du local n° 3 à Monsieur Daniel MAURER

Le Conseil Municipal décide de louer à Monsieur Daniel MAURER le local n° 3 de l'Hôtel d'Entreprises pour y installer sa micro-entreprise avec effet au 01/12/2016 moyennant le versement :

- d'un loyer mensuel de € 600,00 pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 mai 2017
- d'un loyer mensuel de € 900,00 pour la période du 1^{er} juin 2017 au 30 novembre 2019
- d'un acompte mensuel sur charges de € 100,00

14) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- La réunion du 13 octobre 2016 à Sélestat relative à la sécurisation des bâtiments scolaires et des périscolaires. Dans le contexte actuel de menaces terroristes, cette réunion avait pour but d'évoquer le risque d'attentats et des mesures à mettre en oeuvre suite aux instructions gouvernementales.

Aussi, le Conseil Municipal a décidé d'installer des équipements complémentaires afin de renforcer encore davantage la sécurisation des bâtiments scolaires de la commune.

De même, le Conseil Municipal a pris note de la nomination de référents sécurité à la brigade de gendarmerie d'Obernai chargés de la mise en oeuvre des dispositifs de sécurité.

- la réunion de travail organisée le 24 octobre 2016 avec les assistantes maternelles qui a permis d'aborder, notamment, des sujets tels que les effectifs et les seuils d'accueil du périscolaire, la position communale à propos d'une éventuelle ouverture de crèche, l'aménagement d'une aire de jeux à la place de l'ancien foyer culturel etc...

L'objectif de cette réunion était de rassurer les assistantes maternelles quant à leurs activités et leurs pérennités. Il est rappelé que les accueils tant du périscolaire que des assistantes maternelles se doivent d'être complémentaires, dans l'intérêt des parents et de leurs enfants. Il a été aussi rappelé que chacune des assistantes maternelles communiquent au secrétariat de la mairie leur disponibilité d'accueil de sorte que ce dernier soit en mesure de relayer l'information aux personnes qui en font la demande.

- la décision de la Communauté de Commune du Pays de Sainte Odile de confier, d'une part, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés et d'autre part, l'exploitation des déchèteries de Krautergersheim et d'Obernai, à la Sté VEOLIA ONYX EST, par délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 8 ans.
Une communication quant aux modalités applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 sera faite par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.
- la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la commune au titre des inondations consécutives aux violents orages du 24 au 25 juin 2016, en vertu de l'arrêté interministériel paru au journal officiel en date du 20 octobre 2016
- la réorganisation des postes comptables décidée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Cette réorganisation a pour conséquence le transfert du recouvrement des impôts de la

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2016

Trésorerie d'Obernai au service des impôts des particuliers de Molsheim à compter du 1^{er} janvier 2017.

- du départ de Madame Séverine ARON, secrétaire de Mairie, le 15 novembre 2016. Il lui exprime ses plus chaleureux remerciements pour son implication et son professionnalisme au service de la population durant ses trois années de présence. Aussi, le Conseil Municipal a décidé de lui remettre un cadeau lors de la cérémonie organisée en son honneur.
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la commune en l'occurrence, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique « ATIP »

a) Permis d'Aménager :

- Commune d'INNENHEIM :

Lotissement «Les Jardins 5» Tranche 2
Rue des Vergers – Lieudit
« WOLFGRUB »

b) Déclaration préalable :

- Mr MORIN Hubert

: Implantation d'une serre de jardin
3 place Oberlin
Edification d'une clôture
18 rue du Gal Leclerc

- SCI La Huchette,
M. HEIM Arsène

c) Certificat d'urbanisme :

SCP GARNIER et STEMMELIN-
GARNIER
Notaires

: Section 37 parcelles 644/50
39 rue des Vergers